

TENIR LA COMPTABILITÉ COURANTE DE SA SCOP AUTOGÉRÉE

Au delà d'être une obligation légale, la tenue de la comptabilité est la première étape pour avoir des données fiables et actualisées sur la situation économique de son entreprise et piloter ainsi efficacement.

La constitution de ces données essentielles est souvent confiée à des prestataires externes.

Or, avoir dans son équipe une ou plusieurs personnes capables de fournir rapidement ces données peut être une vraie force. En outre, tenir sa comptabilité courante est un bon moyen de s'approprier les concepts et le vocabulaire du suivi de gestion.

Cette formation a pour but de donner des bases de comptabilité à des entrepreneurs ou des équipes en auto-gestion, d'en comprendre les principes généraux et de décider ensuite les tâches qui seront déléguées à une personne extérieure et celles qui seront réalisées en interne.



PROGRAMME :

1- Rôle de la comptabilité dans la gestion de l'entreprise :

- ▶ Distinction comptabilité et gestion
- ▶ Distinction compte de résultat et bilan
- ▶ L'expert-comptable : obligations et intérêt

2- Principes généraux de la comptabilité :

- ▶ Double écriture et lettrage
- ▶ Les différents journaux et le plan comptable (comptes généraux, comptes auxiliaires)
- ▶ Archivage des pièces comptables et saisie des opérations courantes
- ▶ Le choix du logiciel de comptabilité

3- Gestion de la caisse :

- ▶ Fonds de caisse, rouleaux de monnaie, dépôts chèques et espèces, outils de suivi...

4- Impôts commerciaux (TVA...) :

- ▶ Principes et obligations
- ▶ Méthode et périodicité

Mis à jour le 11 août 2023

Qui sommes-nous ?

Créé en 2016, le Grenade est un groupement d'entreprises coopératives qui bâtissent une autre vision de l'économie autour de 3 piliers fondateurs : **l'écologie, l'autogestion et un rapport au travail fondé sur l'artisanat**. Le groupement est composé de 70 membres et 7 entreprises rhônalpines œuvrant dans les secteurs de la restauration, de l'alimentation et de l'artisanat. Le Grenade vise à accompagner la création de nouvelles entreprises locales, partageant ses valeurs.

OBJECTIFS :



A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- ▶ Identifier, collecter et archiver les différentes pièces comptables
- ▶ Saisir les écritures courantes
- ▶ Remplir les déclarations de TVA
- ▶ Décider les opérations faites en interne et celles déléguées au cabinet comptable

FORMATRICE :



JULIE DAMON-LEYDIER

Co-fondatrice du *Court-Circuit*, Julie a aussi participé au lancement du *Bieristan* et du Grenade. Depuis, elle a obtenu un titre professionnel en comptabilité. Elle gère les paies, supervise la comptabilité des entreprises membres et les accompagne dans l'utilisation d'outils de suivi. Julie accompagne aussi les entreprises en création dans la mise en place des démarches administratives.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques

Mise en application par binôme notamment avec des exercices de saisie

MODALITÉS PRATIQUES

LIEU :

A Valence ou Lyon.

PUBLIC :

Toute personne qui souhaite mieux maîtriser la comptabilité de son entreprise actuelle ou future.

Prérequis : aucun.

FORMAT : en présentiel.

2 journées, soit 14 heures.

FINANCEMENT :

Notre organisme a reçu la certification qualité QUALIOPI, au titre de son action de formation.

Cette formation est donc éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle continue (OPCO, CPF).

TARIF :

850 euros nets de taxes.

DATES : sur demande.

CONTACT :

Elise Courouble
polepresta@le-grenade.fr
07 69 50 60 22